

## Correct use of colour

Under Chapter 3.2 are samples of red, blue and black colours and combinations of red, blue and black, and blue and black with instructions on how they are to be used. The samples were selected to represent the various applications. The colour combinations in the samples apply equally to all applications. Any other colour or combination of colours should only be used after consultation with the Professional and Financial Services Division of External Affairs and International Trade Canada. The Pantone Matching System (PMS) numbers, an international colour selection system, are indicated and sample colour chips are also provided.

Please note the following regulations governing the use of colour in all departmental publications:

- The vertical bar and fade stripes should either match or contrast with the predominant colour of the publication or application.
- The bar and stripes can be of the same or different colours.
- The Canada wordmark and departmental name can be printed in black, blue or red, or reversed out of the colour so that they appear white.
- The Canada wordmark and departmental name must be the same colour.
- The vertical bar can be a screened colour but the colour used in the fade stripes cannot be screened.
- If the background colour of the vertical bar is the same colour as the rest of the cover, then a thin vertical line must separate it from the remainder of the cover or application.

## Emploi correct des couleurs

Au chapitre 3.2, on retrouve des échantillons des couleurs rouge, bleu et noir, des combinaisons de rouge, bleu et noir, de même que de bleu et de noir, avec des instructions sur la façon de les utiliser. Les échantillons ont été choisis afin de représenter les diverses applications. Les combinaisons de couleurs échantillonnées peuvent servir pareillement à toutes les applications. Toute autre couleur ou combinaison de couleurs ne devrait être utilisée qu'après consultation avec la Direction des services professionnels et financiers d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Les numéros du Système d'échantillonnage Pantone (SEP), un système international de sélection des couleurs, sont indiqués et accompagnés des couleurs correspondantes.

Veillez noter les règles suivantes régissant l'emploi des couleurs dans toutes les publications ministérielles :

- La barre verticale et les bandes en dégradé devraient s'harmoniser ou encore contraster avec la couleur prédominante de la publication ou du projet.
- La barre et les bandes peuvent être de la même couleur ou de couleurs différentes.
- Le mot-symbole Canada et le nom du Ministère peuvent être imprimés en noir, en bleu ou en rouge, ou renversés (blancs sur fond de couleur).
- Le mot-symbole Canada et le nom du Ministère doivent être de la même couleur.
- La couleur de la barre verticale peut être tramée, mais pas celle des bandes en dégradé.
- Si la couleur de fond de la barre verticale est la même que celle de la couverture, un mince filet vertical doit alors séparer les deux éléments.